

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28.06.2013

Date de convocation du Conseil : 21.06.2013

Présents : MM. GERAUDIE, BARLERIN, LEYRIS, PLIOT, TRESMONTAN, TRUFFIER,
Mmes BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, LAVAUD, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés : MM. FABREGUES (procuration à Mme VILLATOUX), JACQUET
(procuration à Mme LAVAUD), MAZEAUD (procuration à Mme CROUZETTE), VARIN
Mmes BESANCON-POUGET, BORDES (procuration à M. GERAUDIE), JAN

Secrétaire de Séance : BARLERIN P.

- ✓ Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 14.05.2013
- ✓ Présentation du rapport d'activités 2012 de la médiathèque
- ✓ Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- ✓ Décision modificative, aire de jeux du Lac de Bournazel
- ✓ Décision modificative, sol balançoires Lac de Bournazel
- ✓ Décision modificative, 022 budget assainissement
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 90%
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Accord amiable sur la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo'
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de transport et de distribution d'électricité
- ✓ Choix entreprise, aire de jeux du Lac de Bournazel
- ✓ Choix entreprise, aménagement de la route de la Valette
- ✓ Choix entreprises, création d'une cuisine à l'accueil de loisirs sans hébergement Ribambelle
- ✓ Adoption convention de dissimulation des réseaux de communication électroniques route de la Valette
- ✓ Adoption convention d'alimentation HTA-BTA du lotissement de la Valette
- ✓ Mise en œuvre de la prime de fonction et de résultats (annule et remplace 95-2011)
- ✓ Intégration des espaces et équipements communs du lotissement de la Valette
- ✓ Paiement des frais de déplacement et de mise à disposition de matériel pour la fête de la musique
- ✓ Versement d'une gratification à une stagiaire
- ✓ Questions diverses

ADOPTION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2012

Conformément à l'article L-2224-5 du code général des collectivités territoriales, monsieur le maire présente à son assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

destiné notamment à l'information des usagers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D.M. AIRES DE JEUX LAC DE BOURNAZEL

Augmentation de crédit de 10 000.00 € afin de procéder à l'achat du modèle « Phare Bateau » de la société EDSUN Loisirs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D.M. SOL BALANCOIRES LAC DE BOURNAZEL

Augmentation de crédit de 4 500.00 € afin de procéder à la rénovation du sol des balançoires existantes, non prévue dans le marché initial.

14 POUR ET 2 ABSTENTIONS

D.M. 022 DEPENSES IMPREVUES BUDGET ASSAINISSEMENT

Reventilation de la somme initialement prévue sur le 022 « dépenses imprévues » sur un autre article afin de respecter la règle budgétaire de non dépassement des 7.5 % du budget sur cet article.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant que Mme LUC, adjoint technique de 2^{ème} classe a fait valoir ses droits à la retraite, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 31h30 heures (90%) afin de la remplacer sur un volume d'heures moins important.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

- Courir à SEILHAC : 200.00 €
- P'tits bouts et compagnie : 500.00 €
- Coquelincontes 2013 : 325.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

ACCORD AMIABLE SUR LA REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO'

Le conseil municipal approuve, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo' selon le tableau ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CHOIX ENTREPRISE AIRE DE JEUX LAC DE BOURNAZEL

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation de la plage du Lac de Bournazel effectués en 2012. Il explique qu'une seconde tranche de travaux destinée à créer de nouvelles aires de jeux afin de remplacer les actuelles vétustes est prévue.

Il faut choisir le futur prestataire parmi les offres reçues en mairie.

Au terme de la réunion de la Commission, les membres ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EDSUN LOISIRS.

Le marché s'élève à 34 601.93 € H.T. soit 41 383.91 € T.T.C.

Investissement prévisionnel :

Travaux H.T. entreprise	34 601.93
Travaux H.T. en régie	1 000.00
Maîtrise d'œuvre H.T	2 941.16
TOTAL H.T.	38 543.09

ADOpte A L'UNANIMITE

ATTRIBUTION DES LOTS CREATION D'UNE CUISINE A LA CANTINE DE L'ALSH

Monsieur le Maire rappelle que la cuisine de l'ALSH Ribambelle n'est plus adaptée aux besoins. La fréquentation, en augmentation, est trop importante par rapport aux possibilités offertes par la cuisine actuelle en matière de restauration.

Il rappelle que le marché doit être attribué en 6 lots.

Au terme de la réunion de la Commission, les membres ont décidé d'attribuer les différents marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1, plomberie : FAURIE Jean-Claude
- Lot 2, électricité/chauffage : BEYSSAC Alexandre
- Lot 3, cloisons/équipement : EQUIP'FROID
- Lot 4, menuiseries : PEUCH Emmanuel
- Lot 5, sols/carrelage : DOUVRY Philippe
- Lot 6, faux plafonds : MAGNAC Gnuva

Investissement prévisionnel :

Lot 1	2 766.29
Lot 2	2 657.00
Lot 3	22 085.00
Lot 4	5 182.00
Lot 5	2 458.14
Lot 6	1 166.70
Raccordement gaz	910.95
Fournitures diverses	1 200.00
TOTAL H.T.	38 428.08

ADOPTE A L'UNANIMITE
AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA VALETTE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°38-2013 concernant appel d'offres pour l'aménagement d'une partie de la route de la Valette. Il rappelle la délibération n° 1-2013 choisissant le cabinet CTI 19 comme maître d'œuvre. Il rappelle la délibération n°33-2013 approuvant la maîtrise d'ouvrage unique entre Tulle Agglo' et SEILHAC.

Au terme de la réunion de la Commission, les membres ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SIORAT.

Le marché total s'élève à 82 576.25 € H.T. soit 98 761.20 € T.T.C. divisé ainsi :

Commune	18 979.80 € H.T.
Tulle Agglo'	46 607.95 € H.T.
SIAEP	13 366.00 € H.T.
Fédération départementale d'électrification	3 722.50 € H.T.

Investissement prévisionnel :

Travaux H.T. entreprise	82 576.25
Maîtrise d'œuvre H.T.	3 750.00
TOTAL H.T.	86 326.25

ADOPTE A L'UNANIMITE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR 2013

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum soit de 193.00 € pour 2013.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTION CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRONIQUES ROUTE DE LA VALETTE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une convention émanant de France Telecom concernant les travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques route de la Valette.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation d'aménagement esthétique du réseau souhaité par la commune.

Le maire donne lecture de la convention.

Compte tenu de l'importance des prestations apportées, le Maire donne son accord à la signature de cette convention et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTION CONVENTION D'ALIMENTATION HTA-BTA DU LOTISSEMENT DE LA VALETTE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une convention du syndicat intercommunal d'électrification de SEILHAC concernant les travaux de dissimulation des réseaux HTA-BTA et la pose de coffrets en vue de l'aménagement du lotissement de la Valette.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation d'aménagement esthétique des réseaux HTA-BTA.

Le maire donne lecture de la convention.

Compte tenu de l'importance des prestations apportées, le Maire donne son accord à la signature de cette convention et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (Annule et remplace 95-2011)

Il a été décidé de retenir pour chaque grade les coefficients maximum suivants :

GRADES	COEFFICIENT MAXIMUM
Attaché	6

ADOPTE A L'UNANIMITE

INTEGRATION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT DE LA VALETTE AU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire explique qu'il sera nécessaire d'intégrer les espaces et équipements communs créés pour le futur lotissement (voiries, trottoirs, réseaux,...) dans le domaine public communal afin d'en assurer la gestion après la réalisation des travaux.

Il précise que dans le même temps, les espaces et équipements communs de la partie privée du lotissement réalisée par M. PEYRELEVADE devront aussi être intégrés dans le domaine public communal afin d'en assurer la gestion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PAIEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge des frais de déplacement et de mise à disposition de matériel pour la fête de la musique 2013. Ces frais s'élèvent à 400.00 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE

Monsieur le Maire explique que Melle BRUNIE Elodie, en baccalauréat professionnel métiers du service administratif, est en stage actuellement au sein des services administratifs de la commune.

Elle remplit efficacement toutes les missions demandées. Monsieur le Maire propose donc de lui verser une gratification de 150.00 € pour le travail accompli.

ADOpte A L'UNANIMITE
